

Eccles, Natalie

De: Greffe
Envoyé: 29 décembre 2015 16:20
À: 'Messier, Renée'; Greffe
Cc: 'pierre.grenier@dentons.com'; Kakhadze, Gourami
Objet: RE: R-3906-2014 Demande d'adoption de fiabilité / Suivi de la décision D-2015-198

Bonjour,

La Régie accorde au Coordonnateur le délai demandé dans sa correspondance du 22 décembre dernier et attendra donc le dépôt des commentaires aux demandes de paiement de frais le 22 janvier 2016.

Salutations.

Natalie Eccles pour M^e Véronique Dubois
Chargée de dossiers principale
Secrétariat

Téléphone : (514) 873-2452, poste 249
Courriel du Greffe : greffe@regie-energie.qc.ca

<http://www.regie-energie.qc.ca/>



Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.

De : Messier, Renée [<mailto:Messier.Renee@hydro.qc.ca>]
Envoyé : 22 décembre 2015 16:19
À : Greffe
Cc : 'pierre.grenier@dentons.com'; Kakhadze, Gourami
Objet : R-3906-2014 Demande d'adoption de fiabilité / Suivi de la décision D-2015-198

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint la correspondance d'Hydro-Québec dans le cadre du dossier mentionné en titre.
Meilleures salutations.

Renée Messier pour Me Gourami Kakhadze
Secrétaire juridique



Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : 514 289-2211, poste 2071
Télécopieur: 514 289-2007
Courriel: messier.renee@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com

Avis de confidentialité

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.